

La découpeuse à disque, un danger sous-estimé!



Spécialement conçue pour couper des matériaux très résistants comme le métal, le béton, la pierre et la fonte, la découpeuse à disque, aussi nommée scie à béton, est fort utile sur les chantiers de construction. Mais saviez-vous qu'elle peut avoir un comportement dangereux, particulièrement lorsque le disque se coince ? En effet, elle peut bondir sur vous avec une force incroyable et vous infliger une blessure sérieuse, voire mortelle. Vous vous croyez capable de maîtriser cet outil en pareille situation ? N'y pensez même pas ! Vous pourriez avoir à contrer d'une seule main, en une fraction de seconde, une charge équivalente à une masse d'environ 130 kilogrammes (285 livres).

Au cours de la dernière année, la CSST a déploré quatre accidents graves impliquant l'utilisation d'une découpeuse à disque. Mais il est possible de prévenir ces accidents ! Préoccupée par l'utilisation croissante de cet outil sur les chantiers, la CSST rappelle aux employeurs quelles sont leurs obligations afin d'éviter de tragiques incidents.

Des mesures de sécurité à appliquer en tout temps

Pour s'assurer que la découpeuse ne cause pas des séquelles que les travailleurs garderont toute leur vie, l'employeur doit :

- informer les travailleurs sur les dangers reliés à l'utilisation d'une découpeuse à disque, notamment sur celui du cabrage et les former sur les méthodes à mettre en place pour les éliminer;
- mettre en application des méthodes de travail qui, entre autres :
 - minimisent l'utilisation de cet outil manuel (la découpeuse à disque manuel ne devrait être utilisée que lorsqu'une découpeuse fixe ou sur un support ne peut être utilisée),
 - assurent la stabilité des pièces à découper durant l'opération de découpage (autant de la partie découpée que de la partie à découper),
 - éliminent l'utilisation de la partie frontale supérieure du disque,
 - prévoient un périmètre de sécurité autour du lieu de coupe,
 - prévoient le port de l'équipement de protection requis en fonction du matériel à découper.

De plus, la CSST demande aux travailleurs et aux employeurs de consulter le manuel du fabricant pour connaître toutes les caractéristiques de leur découpeuse à disque ou de communiquer avec ce dernier.

La CSST : des actions pour éviter d'autres accidents

Afin d'éviter que d'autres accidents ne surviennent, la CSST informera le milieu de la construction et les centres de formation professionnelle et technique concernés des dangers et des mesures de prévention à appliquer lors de travaux avec les découpeuses à disque. La CSST transmettra également le rapport d'enquête aux principaux fabricants et aux organismes de normalisation concernés pour qu'ils en prennent connaissance en vue d'améliorer la conception pour éliminer ou diminuer le phénomène de cabrage. Les inspecteurs de la CSST porteront une attention particulière à cet outil lors de leurs visites sur les chantiers. En cas de non-respect des mesures de sécurité, les inspecteurs peuvent arrêter les travaux et entamer des poursuites.

Le rapport d'enquête d'accident mortel survenu le 18 août 2006 à un travailleur utilisant une découpeuse à disque est disponible sur le site Web de la CSST au www.csst.qc.ca.

Source : Communiqué émis par la CSST le 21 juin 2007.